CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E62443** **VALABLE JUSQU'AU** **21/05/2027**

ÉDITÉ LE 13/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1982

Raison sociale : LANG ET FILS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/03/2025

Capital : 10 000

230 RUE DU GENERAL DE GAULLE
68440 HABSHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 82 B 178

Siret : 325 204 782 00024

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 5368 938176

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 168033392 B 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 168033392 B 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 03 89 44 63 86 **Fax :** 03 89 65 08 64

Portable : 06 76 04 46 76

Responsabilité légale :
WUHRLIN DAVID, ANDRE, FERNAND PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.lang.fr

E-mail : contact@langetfils.fr

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 099 043 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4323	Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (Technicité supérieure)	16	22/05/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 13/03/2026 10:22

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.